

Compte-rendu de séance du conseil municipal

Du lundi 25 novembre 2019 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Jean-Louis LEMARCHAL, M. Georges LAMBERT, M. Patrick HALTER, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, Mme Florence RESTELLI, Mme Danièle TURBIARZ, M. Jean-Claude ROUSSEL

Absents : Mme Alice BENICHO-CORDELLIER

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : Mme Alice BENICHO-CORDELLIER donne procuration à Mme Florence RESTELLI

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

2 - Inscription au budget des créances irrécouvrables:

Monsieur le Maire présente le montant (1268,85€) des créances irrécouvrables pour 2019 transmises par monsieur le trésorier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'inscription au budget de cette somme.

3- Compte-rendu de la réunion de concertation ECLA/Commune de Conliège :

Michèle ANTOINE, première adjointe, présente le compte-rendu de la réunion de médiation entre ECLA et la commune de Conliège qui s'est tenue le décembre 2019 en présence du médiateur MADAME ROUGET.

Cette médiation doit permettre de finaliser un protocole d'accord qui permettra à ECLA de réaliser à ses frais les travaux sur la partie endommagée de la voie verte appartenant à la commune et sur « l'enrochement » lui appartenant..

4-Location appartement communal école maternelle, fixation du prix du loyer:

Afin de valider la location de l'appartement au-dessus de l'école maternelle, il convient de fixer le prix :

Il est proposé à 425€ plus 30€ de provisions pour charges par mois (montant identique à celui proposé l'année dernière).

Après délibération, le conseil municipal approuve la somme de 425€ plus 30€ à l'unanimité

5-Désignation d'un assistant de prévention :

Suite à un malentendu avec le centre de gestion, Didier MENETRIER informe le conseil municipal que l'assistant de prévention doit être un employé. Il rappelle les missions d'assistance et de conseil à l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Il est conseillé de désigner un référent (un élu) qui sera l'interlocuteur privilégié de l'AdP au sein de la collectivité.

Jean-Claude ROUSSEL demande pourquoi devoir le faire maintenant alors que le décret l'instituant date de 1985, et que de nombreuses municipalités ne l'ont pas encore appliqué. Didier MENETRIER répond que deux agents ont été victimes d'un accident du travail récemment, et qu'il convient de se mettre rapidement en conformité avec la loi pour ne pas être mis en défaut si un nouvel AT se produisait.

Sur proposition de Didier MENETRIER, le conseil municipal désigne monsieur Fabien VIVERT assistant de prévention et monsieur Jean-Claude ROUSSEL (qui s'est déclaré volontaire) référent.

6-Renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC de la forêt communale. Afin d'apporter aux produits issus de la forêt des garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable de celle-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé cette délibération et autorisé le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion.

7 - Poteaux incendie, travaux et contrat d'entretien et prévisions budgétaires :

Suite au contrôle des poteaux d'incendie de la commune par la société SOGEDO, Didier MENETRIER rend compte des résultats : de menus travaux sont à effectuer sur quelques poteaux (peinture, numéros manquants, dégrissant sur vis rouillées des capots), sur le poteau N°8 (16 rue haute) pas d'arrivée d'eau, sur le poteau N°14 (13 rue de chonay) le débit est insuffisant).

Après intervention du service des eaux, il apparaît que la vanne d'arrivée du poteau N°8 est cassée, qu'il convient de la remplacer (ou suivant le prix de remplacer le poteau), un devis doit nous parvenir. Sur le poteau N°14, le tuyau d'arrivée d'eau n'a pas le bon diamètre (80mm au lieu de 100mm) ; pour résoudre ce problème, il faudrait refaire le réseau avec le bon diamètre sur environ 200 mètres avec un coût important. Un conseil va être demandé au SDIS.

8 - Le point sur l'urbanisme :

Aucune demande d'urbanisme depuis le dernier conseil.

9-Le point sur les travaux :

Colette GUILLEMAUT, adjointe, présente les travaux réalisés par les employés communaux :

Tonte et désherbage sur tout le village, rempotage et rangement des plantes, curage fossés, broyage arbres de la rivière coupés par l'équipe AGATE PAYSAGE mise en place par ECLA, élagage arbre mort à différents endroits du village, débouchage bouche d'égout, pose d'enrobé rue du Martinet, pavoisement, mise en place table et estrade à la salle des fêtes pour différentes associations.

Travaux d'entretien appartement école maternelle.

Soudure portail cimetière, confection barrière d'accessibilité à la chapelle de Lorette (matériel soudure prêtée par la commune de PERRIGNY). Merci à eux pour leur implication.

Merci à ECLA pour leur participation gratuite à la coupe des arbres du pont de Vatagna au Saugeois dans la Vallière.

En partenariat avec la SPA nous avons capturé de 7 chats pour stérilisation. A notre satisfaction il est constaté à ce jour qu'il y a moins de chats errants.

10-Le point sur les projets :

Présenté par Mme ANTOINE :

Dossier NOTRE DAME

Monsieur COHENDET, architecte du Patrimoine, présente ses excuses pour le retard apporté à la remise des documents administratifs nécessaires à la poursuite de la procédure et au lancement de la Consultation des Entreprises. Cette dernière pourrait être lancée en décembre 2019, et la remise des plis fin janvier, voir mi-février pour laisser du temps aux entreprises pour

répondre.

11 - CLECT : Approbation du rapport d'évaluation des charges :

Michèle ANTOINE 1^{ère} adjoint présente ce rapport qui fait suite à la dernière réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées avec notamment l'adhésion de la commune de BAUME LES MESSIEURS.

RAPPEL : Contribution de CONLIEGE - **28000 €**.

Après discussions et considérant que le Compte-rendu de la CLECT n'a pas pris en compte les remarques de la commune, le conseil municipal s'est prononcé contre par : 10 abstentions, 2 voix contre : M. Jean Claude Roussel, Mme Danièle TURBIARZ.

12 -Dépenses de fonctionnement des écoles :

Monsieur le maire présente la délibération définissant la participation financière des communes ayant scolarisé des enfants à l'école de Conliège au fonctionnement de celle-ci.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

13 -Enquête publique projet extension Monts et Terroir :

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'extension et la modification d'installations sur la commune de Vevy déposé par l'entreprise Monts et Terroirs.

Ce dossier est consultable en mairie.

14 - Délibération mesures compensation forestière suite contrat de fortage :

Mme ANTOINE, première adjointe présente les attendus de la signature du nouveau contrat de fortage avec les carrières Jurassiennes et notamment les mesures de compensation forestière.

Suite à la signature le 13 novembre 2019 du nouveau contrat de fortage concernant notre commune essentiellement sur les parcelles ZC12 et ZD7 pour une durée de 30 ans, des compensations forestières à la charge des carrières jurassiennes sont prévues par l'Etat en compensation du défrichement. Ces compensations comprendront la réalisation de travaux sylvicoles consistant à améliorer les peuplements forestiers existants, voire à une extension forestière à vocation paysagère (reconstitution de peuplements sinistrés par les scolytes, plantation d'un verger de noyers sous le site de l'Ermitage, préparation du sol, fourniture, plantation, entretien sur les cinq premières années).

Cette délibération permet aux Carrières Jurassiennes de se libérer de leurs obligations au titre du défrichement en réalisant des travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole sur d'autres propriétés relevant du régime forestier dans la mesure ou, prioritairement ; toutes possibilités de compensations sur les propriétés de la commune de Conliège auront été envisagées.

Une délibération demandant que ces compensations soient prioritairement envisagées sur notre commune avant de les réaliser en dehors du territoire communal a été adoptée à l'unanimité.

15 -Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable sur la commune. Celui-ci est consultable en mairie.

16 -Forêt communale : délibération sur l'assiette des coupes 2020 et la dévolution des et destination des produits des coupes :

Monsieur le maire a présenté l'assiette des coupes et 2020 et la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2020, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2020			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
9i	0.63	irrégulier	
9r	4,52	Régénération secondaire	
10j	0.35	Rase	Frênes grumes+ chauffage

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Cas général :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux x	9i 9r	X						
Feuillus	10j	Essences :	Essences :		X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

1.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.2 Produits de faible valeur : parcelle 10 j

-Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Approuve la dévolution des coupes et des produits de coupes.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

17-Compte-rendu réunion ECLA/SICTOM sur collecte incitative :

Didier MENETRIER, adjoint, présente le compte-rendu de la réunion du SICTOM du 5 novembre 2019.

Le SICTOM a présenté aux représentants des communes d'ECLA, le bilan d'une étude sur la tarification incitative.

Dans la perspective d'une hausse des taxes de l'état sur les déchets non recyclés et d'un objectif de réduction des déchets (bac gris), la redevance incitative apparait comme le levier le plus important. Il est proposé d'instituer la redevance sur ECLA sauf LONS le SAUNIER centre qui restera en taxe incitative.

Tout d'abord, une étude sur un panel de communes d'ECLA va être menée sur 2020/2021 afin de finaliser la collecte incitative. Ensuite la redevance incitative sera mise en place progressivement avec pour but une application sur l'ensemble des communes en 2025.

Le principe : l'utilisateur paiera un abonnement annuel suivant la contenance de son bac gris (plus le volume est important, plus c'est cher) et en fonction du nombre de ramassages dans l'année (calculé grâce à une puce électronique installée sur le bac gris).

Conséquence : de nombreux Conliégeois bénéficieront d'une baisse de tarif due au passage en redevance et s'ils diminuent le volume de leur bac gris.

18-Décision modificative N°3 :

Des dépenses non prévues et une recette de la carrière supérieure à l'estimation budgétée imposent une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
61521	Entretien de terrain	38 232.04			
61558	Entretien défense incendie	2000.00			
6541	Créances irrécouvrables	1300.00	7083	Extraction carrière	42625.04
66111	Intérêts d'emprunt	500.00			
O23	Vir section investissement	593.00			
Total		42625.04			42625.04

Investissement

Dépenses			Recettes		
2161	travaux mise en page livret patrimoine	593.00	O21	vir de la section fonctionnement	593.00
Total		593.00			593.00

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative N°3

19-Questions diverses :

Colette GUILLEMAUT :

Un atelier API (animation, prévention, information) sera organisé le mardi 04.02.2020 par l'ADMR, pour les Conliègeois et Conliègeois de plus de 60 ans qui souhaitent s'initier au se perfectionner en informatique. Une information détaillée sera affichée début janvier pour les personnes intéressées.

Le dossier CROIX DE MISSION est en bonne voie, cependant le financement n'est pas complètement bouclé, nous sommes en attente d'un devis concernant sa protection dès sa remise en place.

Roger REY :

Un futur acquéreur d'une maison mitoyenne au parking Bolard a demandé l'autorisation de pouvoir accéder à son terrain depuis celui-ci. Après discussion décide de ne pas accorder cette autorisation sauf temporairement pour pouvoir effectuer des travaux et à condition de remettre le mur dans son état initial.

Fin de la séance à 22H45



Le Maire

Roger REY